

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement numéro RCA08-08-0001-48 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage adopté le 4 octobre 2011. Cette assemblée aura lieu le **31 octobre 2011**, à 19 h, à la salle du Conseil de la mairie d'arrondissement située au 777, boul. Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

Le premier projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-48** a pour objet :

- d'autoriser un commerce de détail et de service distinct de l'établissement du premier étage dans le sous-sol d'un bâtiment commercial ou mixte dans certaines zones commerciales du Vieux Saint-Laurent, soit les zones S16-007, S16-008, C16-013, C16-018, C16-020, C16-021, S16-027, C16-033, C16-034, S16-037, et dans certaines zones commerciales de la rue Poirier, soit les zones C08-060 et C12-024. Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et affectent les zones S16-007, S16-008, C16-013, C16-018, C16-020, C16-021, S16-027, C16-033, C16-034, S16-037 délimitées approximativement par les propriétés situées en front du boulevard Côte-Vertu, entre la rue Gohier et l'avenue Sainte-Croix, par les propriétés en front du boulevard Décarie et les propriétés en front de la rue de l'Église, entre le boulevard Décarie et l'avenue Sainte-Croix, et par les propriétés en front de la rue du Collège, entre le boulevard Décarie et la rue Ouimet, ainsi que les zones C08-060 et C12-024 délimitées approximativement par les propriétés en front de la rue Poirier, entre les rues Grenet et Patricia. Une demande peut provenir des zones S16-007, S16-008, C16-013, C16-018, C16-020, C16-021, S16-027, C16-033, C16-034, S16-037, C08-060 et C12-024 et de toutes zones contiguës à celles-ci.
- de permettre l'affichage des commerces au sous-sol au mur du rez-de-chaussée à certaines conditions ou sur la porte donnant accès aux étages. Cette disposition n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du Conseil d'arrondissement désigné) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à leur sujet.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau du citoyen, aux heures ordinaires de bureau.

Montréal, le 22 octobre 2011

Isabelle Bastien, avocate  
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

## PUBLIC NOTICE

### PUBLIC CONSULTATION MEETING

The Borough of Saint-Laurent of the Ville de Montréal will hold a public consultation meeting in regards to the object and the consequences of draft by-law number **RCA08-08-0001-48** modifying by-law number RCA08-08-0001 on zoning adopted on October 4, 2011. This public consultation meeting shall be held on **October 31, 2011** at 7 p.m. at the Council Room located at 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

The object of first draft by-law number **RCA08-08-0001-48** is :

- to authorize a retail and service commerce distinct from the first floor enterprise in the basement of a mixed or commercial building in the following zones of the Vieux Saint-Laurent: S16-007, S16-008, C16-013, C16-018, C16-020, C16-021, S16-027, C16-033, C16-034 and S16-037, and in the following commercial zones of rue Poirier: C08-060 and C12-024. These provisions are likely to need public approval by referendum and affect zones S16-007, S16-008, C16-013, C16-018, C16-020, C16-021, S16-027, C16-033, C16-034, S16-037 approximately delimited by the properties located in front of boulevard Côte-Vertu, between rue Gohier and avenue Sainte-Croix, by the properties in front of boulevard Décarie and the properties in front of rue de l'Église, between boulevard Décarie and avenue Sainte-Croix and by the properties in front of rue du Collège, between boulevard Décarie and rue Ouimet, and zones C08-060 and C12-024 approximately delimited by the properties in front of rue Poirier, between rues Grenet and Patricia. A request may come from zones S16-007, S16-008, C16-013, C16-018, C16-020, C16-021, S16-027, C16-033, C16-034, S16-037, C08-060 and C12-024 and all the adjacent zones.
- to permit display on the first floor wall for commerces in the basement under certain conditions or on the doors giving access to the floors. This provision is not likely to need public approval by referendum.
- 

During this public meeting, the Mayor of the Borough, (or another Council Member designated), will explain this draft by-law and the consequences of its adoption and will listen to any persons who intend to express themselves on this subject.

This draft by-law and the sketch maps are available for consultation at the Citizens' Office, during regular office hours.

Montréal, October 22, 2011.

Isabelle Bastien, Lawyer  
Secretary of the Borough Council